



REPONSE A NON ANCIEN EMPLOYEUR

Par **GABRIELA DOMINIQUE**, le **03/03/2013** à **11:54**

Bonjour,

Après avoir donner ma démission début janvier et effectuer mon préavis de 1 mois qui prenait effet le 08/02/2013 et intégrant une entreprise concurrente; le 27/02/2013 mon ancien employeur m'envoie par l'intermédiaire de son avocat une lettre recommandée comme quoi j'aurai dérober des des documents qui consignait des temps de fabrication or cela est totalement faux car j'ai pris des notes ou il n'apparait aucun temps de fabrication. je ne sais pas quoi faire;pouvez-vous m'aider en m'indiquant la démarche à faire.

Par **P.M.**, le **03/03/2013** à **17:37**

Bonjour,

Vous n'auriez donc pas effectué le préavis en totalité...

Il faudrait savoir si vous avez sorti de l'entreprise même des notes qui la concernait et qui donc ne devrait pas pouvoir vous servir en dehors...

Vous pourriez néanmoins répondre par lettre recommandée avec AR en vous insurgant contre de telles accusations mensongères et infondées...

Par **GABRIELA DOMINIQUE**, le **03/03/2013** à **21:23**

mon preavis a été realiser en totalité.Pourriez-vous me dire vers qui je pourrai me rendre pour m'aider à réaliser ce courrier pour répondre à l'avocat.

Par **P.M.**, le **03/03/2013** à **21:38**

Si vous avez été embauché le 27/02 par un nouvel employeur alors que vous aviez un préavis d'un mois qui prenait effet le 08/02 et don devait se terminer le 07/03, il me semblait pouvoir en déduire que vous n'aviez pas effectué le préavis en totalité...

Vous pourriez vous rapprocher d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste ou même simplement vous rendre à la Maison de la Justice ou du Droit proche de votre domicile...